

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 mai 2024 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, THUILLIER Christelle, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Messieurs LERCH Michaël, SCHNEIDER Arthur et Madame VERGER Christelle

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur LERCH Michaël à Monsieur OTT Martial
Madame VERGER Christelle à Monsieur KARCHER Jacques

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 08 avril 2024
- 2) Désignation de trois délégués auprès du SIVOS-CFMSU
- 3) Achat terrains STADELMANN
- 4) Achats terrains ALM
- 5) Travaux salle de classe
- 6) Achats guirlandes de Noël
- 7) Concession de pâturages
- 8) DIVERS
 - a. Info Urbanisme
 - b. Point sur le déroulement des OM
 - c. Élections européennes
 - d. Éclairage public
 - e. Travaux barrage de Storckensohn
 - f. Travaux hôteliers à Wesserling

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Nathalie DAUVERGNE comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Désignation de trois délégués auprès du SIVOS-CFMSU

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la création du Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) à la rentrée 2024, il est nécessaire de rédiger les statuts du SIVOS CFMSU (Syndicat Intercommunale à Vocation Scolaire des Communes de Fellinging-Mollau-Storckensohn-Urbès). Ce syndicat exercera en lieu et place des communes concernées l'ensemble des compétences scolaires à savoir :

- la gestion et le fonctionnement des écoles existantes (transport scolaire, frais de personnel, frais de mise à disposition de personnel, frais de chauffage, électricité, eau, fournitures, réparations et entretien) ;
- l'acquisition de matériel et mobilier ;
- la gestion et le fonctionnement du pôle scolaire.

L'article 5 des statuts, approuvés par l'assemblée lors de la séance du 08 avril 2024, précise le mode d'administration et le fonctionnement du comité syndical. Ainsi, ce syndicat sera administré par un comité syndical composé de membres élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de trois délégués par commune. Le comité syndical élira en son sein un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et de quatre assesseurs. Chaque commune devra être représentée au bureau. Les délégués seront renouvelés à chaque élection municipale.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de désigner les délégués au comité syndical du SIVOS – CFMSU.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉSIGNE les délégués suivants auprès du comité syndical du SIVOS-CFMSU :

- Monsieur Jacques KARCHER
- Madame Christelle THUILLIER
- Madame Nathalie DAUVERGNE.

4) Achat terrains STADELMANN

Monsieur le Maire soumet la demande commune/Stadelmann relatif à un échange de terrains, à savoir :

- Une parcelle non cadastrée le long de la rue du Moulin, parcelle à déclasser pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;
- Deux parcelles appartenant aux époux Stadelmann, les parcelles 402 (6ca) et 404 (3ca) , section 1.

Il est également demandé de voir avec les époux Stadelmann pour un éventuel élargissement de la rue du Moulin en faisant une ligne droite de la parcelle non cadastrée vers la rue du Forst. Les époux Stadelmann, après négociation, céderont une bandelette de 1m de large le long de leur parcelle 401.

5) Achats terrains ALM

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Madame ALM Jacqueline, son fils Gilles souhaite vendre ses propriétés :

- Aux abords de la Chapelle, les parcelles N°306 et 307 de 2 m de large,
- Au Kleinacker : parcelle N°67, section 1 d'une contenance de 382 m²
- Au Forstmatt : parcelle N°46, section 4 d'une contenance de 2 779 m².

- Pour une gestion simplifiée de l'entretien extérieur autour de la chapelle, Monsieur le Maire propose d'acquérir également la parcelle N°309 de 2m de large appartenant aux époux Haffner.

Le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition des dites parcelles.

M. OTT Martial fait part de sa préoccupation quant au mur de retenue de la rue de la Mairie. Celui-ci commence à se déformer sous la pression du passage des grumiers au niveau de la parcelle N°419, section 1. Il suggère l'acquisition d'une bande de terrain le long de la rue afin de procéder à des travaux de consolidation.

Une étude devra être menée sur ce sujet afin de prendre les dispositions nécessaires à la pérennité de la chaussée à cet endroit.

6) Travaux salle de classe

Monsieur le Maire présente les deux devis relatifs aux travaux de rénovation de la salle de classe qui se présentent comme suit :

Travaux plafond / isolation

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| - Entreprise JAEGGER | 11 833.64 TTC |
| - Entreprise Bois et Artisanat | 14 270.00 TTC |

Travaux de décoration intérieure

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| - Entreprise SCHEUBEL | 12 352.50 TTC |
| - Entreprise Bois et Artisanat | 9 920.00 TTC |
| - Stores | 880.00 TTC |

Cependant, il a été constaté le délitement de certaines fenêtres dont l'étanchéité est en cause. Il faudra savoir si le changement ne concerne que les fenêtres seules ou les fenêtres avec les encadrements au complet ? Peut-on procéder aux travaux de rénovation intérieur avant le changement des fenêtres ?

Ce point sera revu lors de notre prochain Conseil Municipal.

7) Achats guirlandes de Noël

Monsieur STUDER Jean-Luc propose les décorations Deco-Gredi au tarif de 166 euros H.T

Après discussion, l'assemblée souhaite avoir des précisions sur ces articles, à savoir si ce sont des articles neufs ou d'occasion.

En cas d'articles neufs, l'accord d'achat est accordé par l'assemblée délibératrice.

8) Concession de pâturages

Monsieur le Maire soumet le renouvellement des concessions pour l'entretien des pâturages pour Monsieur LUTTRINGER Robert.

Une première concession est à renouveler en 2024. La seconde en 2026.

Monsieur le Maire propose de renouveler les deux concessions en 2024.

Le Conseil municipal donne son accord à cette anticipation.

9) DIVERS

a. Urbanisme

Une seule demande préalable de travaux

Monsieur ZELLER Bruno pour un ravalement de façades.

b. Point OMR

Monsieur le Maire informe que le système a été mis en place le vendredi 03 mai. Les seaux des biodéchets et les Ecopass sont en distribution actuellement.

c. Antenne Téléphonie

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance du dossier qui leur a été transmis et de donner leur avis concernant le nouvel emplacement proposé et l'alimentation électrique.

d. Élections européennes

Présence d'une équipe de 3 personnes (1 personne en disponibilité)

	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	
1	Jacques KARCHER				Manuela SIMON				Jacques KARCHER				dépouillement
2	Michaël LERCH								Christelle THUILLIER				
3	Martial OTT								Jean-Luc STUDER				
Antoinette KARCHER													

Il est suggéré de voir également avec Mesdames ROSNER Sandrine et ZORN Julie pour compléter l'équipe de mi-journée au bureau de vote.

e. Éclairage public

Monsieur le Maire soumet le devis de l'entreprise FOKI pour la remise en peinture des lampadaires, avec sablage et 3 couches de peinture laquée pour 34 unités, soit un total de 9 189 euros TTC.

D'autres devis sont à demander.

Monsieur le Maire précise que pour l'éclairage public (facturation), la Commune a réalisé un gain de consommation :

année	consommation	éclairage
2021	8715 kWh	19h/7h
2022	6488 kWh	transition
2023	4154 kWh	19h/23h30 - 4h30/6h30

prix moyen kWh 2023 : 0,129675 € tarif spécifique EP en 2023

gain de conso en 2023	4561 kWh	591,45 €
-----------------------	----------	-----------------

montant de la facture en 2023	1 363,73 €
-------------------------------	------------

sans extinction de nuit => 1 955,18 € soit **30,25%** d'économie

f. Travaux barrage-retenu d'eau à Storckensohn

- **STORCKENSOHN : Reprise du seuil en amont de l'étang (2^{ème} tranche) (non GEMAPI) – opération 2023/2655**

Un barrage de plus de 3 m de hauteur forme une retenue d'eau sur le Dorfbach. Il est constitué d'un mur poids en travers de l'écoulement équipé d'un vannage, mais qui n'est plus manœuvrable. Ce dernier est cependant ouvert au maximum. Au moment de la visite, les niveaux d'eau étaient normaux. Des infiltrations ont été observées dans l'ouvrage, signe que son état est dégradé. À noter que la commune a abaissé préventivement le niveau du seuil en retirant les planches en rive gauche.

Cette deuxième tranche va permettre de réaliser des travaux de renforcement du barrage ainsi que le remplacement de la vanne de vidange. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction.

Montant prévisionnel : 55 000 € TTC

La séance a été levée à 22h15.